

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/les-graves-consequences-de-la-constitutionnalisation-de-l-avortement>

Les graves conséquences de la constitutionnalisation de l'avortement

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : vendredi 3 février 2023

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Les graves conséquences de la constitutionnalisation de l'avortement

Communiqué commun de Via La Voie du peuple, du Mouvement Conservateur et du CNIP :

« L'Histoire retiendra que c'est à cause d'un sénateur dit de droite, dans « un souci de synthèse et de consensus » salué par les promoteurs de la constitutionnalisation de l'IVG, qu'est balayé le principe du respect de la personne humaine.

En contradiction avec l'article 16 du Code civil qui « interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie », la manoeuvre, consistant en une reformulation de l'unique article de la proposition de Loi remplaçant le mot « droit » par celui de « liberté », a entraîné une partie des Sénateurs LR à rentrer dans la logique de l'extrême gauche qui instrumentalise la Constitution en vue de la création sans fin de nouveaux droits individuels. Ensemble, ils ont sacrifié le droit de vivre et bafoué la liberté de conscience du personnel médical alors qu'elle était une condition essentielle de la légalisation de l'avortement.

Nous, présidents des partis conservateurs fidèles à la tradition sociale de droite, condamnons cette manoeuvre parlementaire. A quel prix a-t-elle été possible ?

Nous appelons avec gravité les députés qui auront à réexaminer le texte à prendre conscience des graves conséquences que cela entraînera : clause de conscience des médecins bafouée, santé des femmes menacée, natalité fragilisée, mais aussi Constitution dénaturée, Liberté découpée en morceaux, Fraternité ébranlée. Nous les appelons à ne pas se tromper de combat : en France, l'accès à l'avortement n'est pas menacé. En revanche, si les femmes ont la liberté d'avorter, elles n'ont pas toujours celle de poursuivre leur grossesse, en raison de pressions morales, professionnelles ou économiques. C'est aussi de ces femmes qu'il faut se préoccuper. »